MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 14536 du 4 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1319209S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 14535 du 4 novembre 2013 (NOR : INTJ1319185S),

Décide:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Article 1er

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1er décembre 2013:

Le Corre, Alain Nigend :116 936

Article 2

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1er décembre 2013:

Lefebvre, Jean-Marie Nigend : 093 800

Article 3

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1er décembre 2013:

Bezia, Maurice Nigend : 099 092

Malet, Joël Nigend : 101 538

Pelet du Planty, Hugues Nigend : 109 363

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2013.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens,
D. Striebig